FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

ANNÉE 1919

THÈSE

N°

POUR

LE DOCTORAT EN MÉDECINE

PAR

Louis JARTY

CONTRIBUTION A L'HISTOIRE

DE LA

Faculté de Médecine de Paris

SOUS LE

DÉCANAT DE BOURRU DE 1787 A 1792

Président : M MÉNÉTRIER, *professeur*

PARIS

IMPRIMERIE DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE

JOUVE & Cie, ÉDITEURS

15, Rue Racine (VIe)

1919

THÈSE

POUR

LE DOCTORAT EN MÉDECINE

FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

ANNÉE 1919 — THÈSE — N° —

POUR

LE DOCTORAT EN MÉDECINE

PAR

Louis JARTY

CONTRIBUTION A L'HISTOIRE

DE LA

Faculté de Médecine de Paris

SOUS LE

DÉCANAT DE BOURRU DE 1787 A 1792

Président : M. MÉNÉTRIER, *professeur*

PARIS

IMPRIMERIE DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE

JOUVE & Cie, ÉDITEURS

15, Rue Racine (VIe)

1919

FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

LE DOYEN : M. ROGER
ASSESSEUR : G. POUCHET

PROFESSEURS

	MM.
Anatomie	NICOLAS
Anatomie médico-chirurgicale	CUNEO
Physiologie	CH. RICHET
Physique médicale	WEISS
Chimie organique et Chimie générale	DESGREZ
Bactériologie	BEZANÇON
Parasitologie et Histoire naturelle médicale	BRUMPT
Pathologie et Thérapeutique générales	N...
Pathologie médicale	VAQUEZ
Pathologie chirurgicale	GOSSET
Anatomie pathologique	LETULLE
Histologie	PRENANT
Opérations et appareils	DUVAL
Pharmacologie et matière médicale	POUCHET
Thérapeutique	P. CARNOT
Hygiène	LÉON BERNARD
Médecine légale	BALTHAZARD
Histoire de la médecine et de la chirurgie	MENETRIER
Pathologie expérimentale et comparée	ROGER
Clinique médicale	ACHARD WIDAL GILBERT CHAUFFARD
Hygiène et clinique de la 1re enfance	MARFAN
Clinique des maladies des enfants	HUTINEL
Clinique des maladies mentales et des maladies de l'encéphale	DUPRÉ
Clinique des maladies cutanées et syphilitiques	JEANSELME
Clinique des maladies du système nerveux	PIERRE MARIE
Clinique des maladies contagieuses	TEISSIER
Clinique chirurgicale	DELBET QUENU LEJARS HARTMANN
Clinique ophtalmologique	DR LAPERSONNE
Clinique des maladies des voies urinaires	LEGUEU
Clinique d'accouchements	BAR COUVELAIRE RIBEMONT-DESSAIGNES
Clinique gynécologique	J.-L. FAURE
Clinique chirurgicale infantile	BROCA
Clinique thérapeutique	ALBERT ROBIN
Clinique oto-rhino-laryngologie	SEBILEAU

AGRÉGÉS EN EXERCICE

MM.

ALGLAVE	JEANNIN	LERI	RICHAUD
BRANCA	JOUSSET (A.)	LOEPER	ROUSSY
CAMUS	LABBE (H.)	MOCQUOT	ROUVIERE
CASTAIGNE	LAIGNEL-LAVASTINE	MULON	SCHWARTZ(A.
CHAMPY	LANGLOIS	NOBECOURT	SICARD
CHEVASSU	LECENE	OKINCZYC	TANON
DESMAREST	LEMIERRE	OMBREDANNE	TERRIEN
GOUGEROT	LENORMANT	RATHERY	TIFFENEAU
GREGOIRE	LEQUEUX	RETTERER	VILLARET
GUENIOT	LEREBOULLET	RIBIERRE	ZIMMERN
GUILLAIN			

Par délibération en date du 9 décembre 1798, l'École a arrêté que les opinions émises dans les dissertations qui lui seront présentées, doivent être considérées comme propres à leurs auteurs et qu'elle n'entend leur donner aucune approbation ni improbation.

A LA MÉMOIRE DE MON FRÈRE FRANÇOIS

A MON PÈRE, A MA MÈRE

A MON FRÈRE AUGUSTE

A MES PARENTS ET A MES AMIS

A NOTRE PRÉSIDENT DE THÈSE

M. le Professeur MÉNÉTRIER

Professeur d'Histoire de la Médecine

A NOS MAITRES DANS LES HOPITAUX

M. le Professeur DEBOVE, secrétaire perpétuel de l'Académie de Médecine, à Beaujon.

M. le Docteur DEMELIN, professeur agrégé, accoucheur des Hôpitaux, Lariboisière.

M. le Docteur MORAX, professeur agrégé, ophtalmologiste des Hôpitaux, aux Enfants-Malades.

M. le Docteur DESMARET, professeur agrégé, chirurgien des Hôpitaux, à l'Hôtel-Dieu, qui a guidé nos premiers pas aux lits des malades et dont nous garderons un souvenir respectueusement ému pour la précision et la haute tenue morale de son enseignement.

M. le Docteur MAUCLAIRE, professeur agrégé, chirurgien des Hôpitaux, qui nous a inspiré ce travail et a bien voulu nous assister de ses conseils.

M. le Docteur WEBER, Chef de Clinique adjoint, à Beaujon, à qui nous adressons ici l'hommage de notre particulière reconnaissance.

M. le Docteur DEBLED, assistant du Docteur MORAX, aux Enfants-Malades.

CONTRIBUTION A L'HISTOIRE

DE LA

FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

SOUS LE

DÉCANAT DE BOURRU DE 1787 A 1792

INTRODUCTION

Sur les conseils de M. Mauclaire, professeur agrégé, chirurgien de la Charité, nous avons entrepris la publication des Comptes rendus contenus dans le tome XXV des « *Commentaires* » de la Faculté (voir bibliographie).

Notre travail a été « très ardu » étant donnée l'écriture du manuscrit.

Bourru, qui a rédigé les notes que nous avons analysées très succinctement, fut le dernier doyen de l'ancienne Faculté. Il fut réélu cinq fois. Son premier décanat, novembre 1786-novembre 1787 ne fait pas partie du tome XXV.

Il se dévoua pour sauver la Faculté délaissée et battue en brèche par la Société Royale de Médecine et par l'Académie de Chirurgie. Son panégyriste Pariset fit son éloge à l'Académie de Médecine en 1827. Bourru était d'origine bourguignonne. Dans le Châ-

tillonnais beaucoup de ses parents étaient magistrats ou médecins, ou prêtres, ou militaires. M. le Docteur Roussel et M. Mauclaire ont réuni des renseignements qui permettront de faire la biographie assez complète de ce docteur régent qui se dévoua si longtemps comme bibliothécaire et comme doyen. Après la tempête, il fut récompensé et entra comme membre titulaire dans la Société dite « Au sein de l'Ecole de Médecine » en 1808, et comme membre honoraire à l'Académie de Médecine en 1820. Il est mort en 1823.

En terminant nous ne saurions trop remercier M. Mauclaire dont les conseils éclairés et l'érudition nous ont été d'un secours précieux dans la rédaction de ce travail.

NOTICE

La présente traduction suit l'ordre de la pagination des feuillets manuscrits figurant au recto et allant de 1 à 267, c'est-à-dire embrassant les trois dossiers. Cet ordre est rappelé à l'occasion de chaque séance dont la date seule est indiquée sans être précédée de la formule traditionnelle de : Séance de la Faculté de Médecine de Paris du... etc... Enfin chaque séance et ses diverses parties sont paraphées : B. ce qui signifie : signé Bourru, doyen.

Pour l'intelligence des détails se reporter à « L'ancienne Faculté de Médecine *» de Corlieu, et à la publication de MM. Varnier et Steinheil concernant le tome XXIV.*

DOSSIER I. — Compte rendu des séances

Séance du 3 novembre 1787...................... 1

La Faculté approuve un rapport favorable de ses commissaires sur un certain spécifique contre les maux de dents. — Elle alloue six jetons d'argent à chaque examinateur présent et quatre à chaque régent. — Edmond-Claude Bourru est réélu doyen. — Election des sept professeurs titulaires. — B.

10 novembre 1787 3

Félicitations au Parlement à l'occasion de sa rentrée. — La Faculté convoque tous les docteurs médecins pour prêter serment afin de se prononcer sur l'œuvre du Dr Chambon de Montaux intitulée *Moyens de rendre les hôpitaux plus utiles à la nation* et en particulier sur les pages 241-242-243. — B.

15 novembre 1787 5

Corvisart est chargé de l'éloge de Mathey. — La Faculté répond au sieur Vollant qu'elle s'en tiendra à son décret du 1er mars 1787 (attribuant au sieur Vollant le taffetas pour blessures présenté par le sieur Durey. V. dossier III, f. 249 et 251). — Députation à M. de Brienne et aux Magistrats. — B.

10 décembre 1787 7

M. Desbois, curé de Saint-André-des-Arts, est autorisé à imprimer en tête des œuvres posthumes de son frère, le Dr Desbois, l'éloge composé et lu par Corvisart. — Election des examinateurs pour l'épreuve de chirurgie du baccalauréat. — La Faculté décide que les Lettres patentes obtenues jusqu'au 1er janvier 1788 dans les diverses Facultés de Médecine de province suffisent à l'obtention des grades de la Faculté de Médecine de Paris, mais qu'à partir de cette date seront seules valables les Lettres obtenues conformément aux prescriptions de l'Edit royal de 1707 lequel Edit sera imprimé et distribué aux diverses universités.

— Ensuite le Dr Chambon est introduit. Le doyen lui ayant demandé:

1° S'il reconnaît l'ouvrage imprimé sous son nom et s'il en est l'auteur, a répondu: *oui.*

2° Lecture faite à lui de la délibération de l'Université de Besançon, a répondu que son intention n'avait jamais été d'injurier la Faculté de Besançon et a proposé de faire les corrections qui seront jugées nécessaires.

3° Interrogé sur les « Compagnies savantes » et sur ce qu'il entendait par ces mots, à répondu que les Facultés de Médecine étaient les seuls corps capables de faire subir les examens qu'il propose.

Le Dr Chambon s'étant retiré et la chose ayant 8
été mise en délibération, la Faculté décide de veiller à ce que le Dr Chambon désavoue ou s'arrange pour faire supprimer ce qui est incriminé dans son ouvrage. Elle demande que sur l'indication des commissaires le délinquant signe de sa main une déclaration annexée au rapport qui sera soumis au prochain Conseil et constatant qu'il n'a voulu infliger aucune flétrissure à la Faculté de Médecine de Paris ni à celles de province, qu'il n'admet que les Facultés de Médecine à l'exclusion de tous autres corps et ne reconnaît qu'à celles-ci le droit de recruter les médecins ainsi que de juger et d'examiner s'ils sont aptes à l'exercice de leur art. — B.

22 décembre 1787.............................. 9

La Faculté accepte un manuscrit du Koran ayant appartenu à Haroun-al-Raschid et écrit sur velin

fait de peau de gazelle, don de M. Fochu. — Elle décerne M. Moignon un prix de trois cents livres qui lui sera payé en une couple de jetons d'or et le le reste en jetons d'argent. — Elle décide que chaque bachelier versera désormais vingt-quatre livres pour la réparation des instruments de chirurgie. — Quatre gérants sont désignés pour les droits afférents aux réunions publiques.

La Faculté décide que, en principe, un concours sera ouvert l'an prochain dans les formes ordinaires sur le legs Diest, mais que M. d'Arcet fera à ce sujet, dans une réunion ultérieure, telles suggestions utiles.

La Commission présente la rétractation que doit signer le Dr Chambon. Elle est approuvée par la Faculté et signée incontinent par l'intéressé.

— Admission de bacheliers et politesses....... 10

— Copie de la lettre de remerciements à M. Fochu pour son munuscrit. — Copie de la lettre à M. Moignon, médecin à Châlons en Champagne, titulaire du prix de trois cents livres. — Copie de la lettre au doyen de la Faculté de Médecine de Besançon pour le mettre au courant de l'affaire Chambon et de la conclusion qui y a été faite. Le rétractation rédigée en latin est transcrite *in extenso*. Elle débute ainsi : *Comme je l'ai ci-dessous attesté de ma main, je m'engage à faire témoignage public et sincère de contrition et d'obéissance à la Faculté, à supprimer par tous moyens en mon pouvoir les passages coupables de mon*

livre, etc... » Et Bourru ajoute, en français : « M. Chambon promet en outre dans sa rétracta- « tion de faire cartonner son ouvrage aux pages « qui ont déplu et consent qu'on fasse imprimer « tout au long cette pièce dans le *Journal de Méde-* « *cine*. Je crois néanmoins que la Faculté de Méde- « cine de Paris, satisfaite des marques de repentir « de M. Chambon, ne voudra pas lui faire éprouver « cette mortification. Elle m'a seulement chargé de « vous instruire de ce qui pourrait regarder cette « Faculté afin que vous lui en fissiez part, etc... » — B.

Affaire Leymarie. La F. décide à l'unanimité... 11 de rejeter de son sein pour le présent et l'avenir le sieur Leymarie qui a produit de fausses Lettres de Maîtrise et jusqu'à des Lettres testimoniales altérées. Elle décide en outre de porter la présente décision à la connaissance de toutes les autres Universités et Facultés du Royaume et même à l'honorable Syndic de l'Académie de Paris avec les instruments saisis chez Leymarie.

— Election de deux professeurs, un titulaire et un adjoint, pour la fondation Petit. — B.

4 janvier 1788.................................... 13

Examen des comptes de M. Philip (doyen, 1781 et 1782). Les comptes de son premier décanat sont approuvés et il est mis en demeure de produire ceux du second dans un délai de trois mois. — B.

12 janvier 1788.................................. 15

Un candidat pour la thèse quodlibétaire n'est pas

autorisé à voir son tour reculé. Conformément aux règlements il perdra tous droits s'il est défaillant à sa convocation. — B.

— Election d'examinateurs. Vu la pénurie d'*Anciens*, la Faculté décide que tous les Docteurs présents seront répartis en deux classes de nombre égal dont la première repondra à l'ordre des *Anciens*, l'autre à l'ordre des *Nouveaux*. — B.

— Désignation de commissaires pour l'examen des comptes du second décanat de M. Philip — B.

16 janvier 1788.................................. 17

La Faculté désigne une commission à l'effet d'examiner un projet du Sr d'Albert sur les bains de vapeur dans le traitement de certaines maladies (voir dossier III, f. 208 et 212). — La Faculté accepte l'œuvre que lui offre M. Rongnon et dont le titre est « *Considerationes pathologiæ et semioticæ* » fasc I in-4°. — B.

— Par décret la Faculté donne son approbation à la pommade du Sr Grossel pour faire tenir les postiches et dans la composition de laquelle il n'entre rien de nuisible (Voir dossier III, f. 267). — B.

28 janvier 1788.................................. 19

On repousse la demande du Sr Pousse. — Sur une nouvelle demande de M. Dupré, la Faculté décide de s'en tenir aux statuts. — Le doyen sera autorisé à donner quittance aux héritiers Baron après la délivrance du legs, conjointement avec M. Sallin, par-devant notaire. — B.

11 février 1788 21

La Faculté décide d'admettre M. Guinault Déréaux à l'examen prescrit par le Parlement. Après acquit des droits de 150 livres, il se présentera devant la Faculté réunie dans les Ecoles Supérieures, le 17 mars prochain, pour y répondre sur toutes choses concernant la médecine. — B.

La Faculté décide de transiger avec les héritiers de M. Diest sur les bases déjà indiquées dans les précédentes réunions. Le doyen a pouvoir de faire acte par-devant notaire. — B.

3 février 1788 23

La Faculté accepte des livres, don de M. Baron — Supplique de candidats et liste. — B.

1er mars 1788 25

Des commissaires sont désignés pour examiner trois ouvrages médicaux de M. Dazille : « *Sur les hôpitaux entre les tropiques* » — « *Sur le tétanos* » — « *Fièvres qui règnent au delà des tropiques* ». — Des commissaires sont désignés pour examiner un dispositif imaginé par M. Bernard à la manufacture des Ternes pour la conduite des eaux. — B.

8 mars 1788 27

Liste des candidats admis au baccalauréat, un seul étant éliminé. — B.

12 avril 1788 29

Election d'une commission pour rédiger une nouvelle édition du Codex. — Le doyen est autorisé à

tenter une requête auprès du Roi pour avoir aux dépens du Trésor public des écoles de médecine à Paris. — B.

M. Le Roi, de l'Académie royale des Sciences, offre à la Faculté un plan de l'Hôtel-Dieu et promet une brochure sur le même sujet. Le dessin sera mis sous verre. — B.

Des commissaires sont désignés pour vérifier les comptes de la première année de décanat de Bourru (1787). — M. Philip est sommé de rendre les comptes de son second décanat. — Affaire Leymarie. Le décret du 8 mars est maintenu. — Admission de bacheliers. — B.

Les comptes de Bourru sont approuvés avec félicitations et honoraires. — B.

Des commissaires sont chargés d'examiner un *Cours d'anatomie en faveur des artistes* de M. Batmann. — La Faculté répond à une adresse flatteuse de candidats à l'examen de matière médicale et les félicite des réponses qu'ils ont faites. — B.

Lettre de M. Philip qui se hâtera de rendre ses comptes. — La Faculté décide de consulter M. de

Sainte-Marthe, procureur du Châtelet, au sujet d'un don fait à la Faculté par M. de Lépine. — Elle sanctionne les derniers examens pratiques du baccalauréat. — Elle approuve l'installation de bains de vapeur de M. Dumenit et le pyromètre de M. Bonnemain. — B.

Examen de Licentiandes. M. Chevreuil, chancelier de l'Académie de Paris, pose au premier candidat la question suivante : Faut-il, dans le traitement des maladies, attendre la crise ou la prévenir ? — La réponse est satisfaisante. — B.

La Faculté reçoit avec gratitude le livre du Dr d'Azille sur *les Maladies au delà des Tropiques* et le livre du Dr Tenon intitulé : *Mémoires sur les Hôpitaux de Paris.* — La Faculté félicite M. Necker d'avoir été appelé par le Roi à la fonction de Contrôleur général des Finances. — B.

La Faculté accorde à la veuve du Dr Millin un secours sur la répartition de tous les docteurs à raison de 12 livres par tête de docteur (l'Ancien étant excepté) avec promesse de pension à la première vacance. — B.

On revient sur le décret précédent. Des commis-

saires sont nommés pour examiner s'il est possible de « retirer des autres pensions de quoi en faire une à la veuve Millin ». — B.

15 octobre 1788.................................... 48

Décret approuvant un lit perfectionné de M. Biestat (?) que le malade peut adapter lui-même à toutes ses positions. — B.

3 novembre 1788.................................. 50

Discussion sur les maladies courantes en Italie. — Décret approuvant une poudre dentifrice de M. Laforgue. — B.

5 novembre 1788.................................. 52

Désignation de commissaires pour examiner un mémoire des pharmaciens de Paris. — B.

8 novembre 1788.................................. 54

Remerciements de la veuve Sallin. — Don à la Faculté d'un *Traité théorique et pratique des ulcères* traduit de l'anglais Ball. — Bourru est réélu doyen. Il est décidé en outre qu'il ne rendra ses comptes que lorsque ses prédécesseurs auront entièrement rendu les leurs. Toutefois il les consignera de sa main au fur et à mesure dans les *Commentaires*. — B.

23 novembre 1789.................................. 56

(A remarquer un intervalle d'un an entre ce compte rendu et le précédent).

Des commissaires sont désignés pour l'examen

des comptes des deux années de décanat de M. Pourfour du Petit. — Lecture de la Déclaration royale du 6 octobre 1789 « sur la Contribution patriotique du Quart ». La Faculté décide de laisser chacun libre dans sa déclaration mais invite tous les Docteurs à faire don à la Patrie de leur agrafe d'argent. — B.

18 janvier 1790 58

Les commissaires se rendront demain chez M. Philip et verront où en est la transcription de ses comptes sur les registres des *Commentaires*. Si dans huit jours les comptes ne sont pas rendus, on enlèvera comptes et registres. — B.

Le doyen et quatre commissaires porteront au Président de l'Assemblée nationale les renseignements nécessaires à la discussion des projets qui seraient offerts à l'Assemblée relativement à la médecine. — B.

12 février 1790 60

Question préalable : Y a-t-il lieu de délibérer ou non sur les propositions faites par les membres de la Société royale de Médecine? R : non. — B.

13 février 1790 62

Nomination des examinateurs aux épreuves de chirurgie du baccalauréat. — B.

1er mars 1790 64

Des commissaires sont nommés pour l'examen d'un projet d'aqueduc destiné à rejeter toutes les immondices dans la Seine à sa sortie de Paris. — B.

de M. Poulet de Fangis sur les champignons est approuvée. — Des commissaires sont nommés pour examiner l'œuvre de M. Janson et l'herbier y attenant. — B.

27 juillet 1790.................................... 82

Vu la pénurie des docteurs, les douze docteurs présents sont répartis en deux classes et dans chacune les examinateurs au baccalauréat sont désignés. — M. Audirac qui a passé de brillants examens, sera remboursé des droits versés pour les épreuves pratiques. — B.

2 août 1790.................................... 84

La Faculté refuse son approbation à un remède présenté par le sieur Perrin contre la teigne. Ce remède « ne contient rien d'extraordinaire et qui « n'ait été employé précédemment ». — B.

11 septembre 1790.................................... 86

Les citoyens de la section dite du Luxembourg ayant exprimé à la Faculté des craintes relativement à un projet d'assèchement de la Marne par M. Braslé, projet qui aurait pour conséquences de rendre stagnantes les eaux du quai des Augustins et tout ce quartier insalubre, la Faculté répond qu'elle condamne en principe cette stagnation comme contraire à l'hygiène, mais qu'elle ne peut se prononcer expressément sur le projet Braslé avant d'en avoir pris connaissance, — que ce projet sera imprimé et examiné par les docteurs auxquels seront priés de se joindre les médecins de

l'Assmblée nationale (voir dossier III, f. 190).

— Ce même jour à 7 h. 1/2 du soir la Faculté a tenu sur les fonts baptismaux, à Saint-Severin, Claude-Félicité-Hippocrate Bourru. — B.

4 novembre 1790................................ 88

Des commissaires sont nommés pour examiner les comptes de M. Sallin. — B.

— Décret convoquant la Faculté le 6 novembre 1790 pour écouter un rapport destiné au Comité de Salubrité publique de l'Assemblée nationale sur la réorganisation de la médecine en France (Ce travail rédigé par la Société de Médecine en 1790 sous le titre de « *Nouveau plan pour la constitution de la Médecine en France* » fut grandement mis à contribution pour la rédaction du nouveau plan d'études médicales exposé dans le fameux rapport de Fourcroy à la Convention, le 7 frimaire, An III et d'où devait sortir l'Ecole de Santé).

6 novembre 1790................................ 90

Vu la difficulté des circonstances présentes et l'excellence de son administration. Bourru est encore prorogé dans le décanat. — Election des professeurs. — Un représentant de la Faculté sera délégué au Comité de Salubrité. Bourru est désigné. — B.

26 novembre 1791................................ 92

(A remarquer encore un silence d'un an dans les *Commentaires*).

Des commissaires répondront à une question

médico-légale proposée par le tribunal de Soissons (Voir dossier III, f. 262). — B.

Le rapport sur les examens du baccalauréat est approuvé. — Le rapport pour le Comité de Salubrité sera imprimé et distribué à profusion. Le doyen le fera parvenir au Président de l'Assemblée nationale par le moyen d'une adresse. — B.

Les candidats au baccalauréat sont admis. Ils prêtent le serment civique. — B.

Epreuve de matière médicale du baccalauréat. Liste des admis. — B.

Fin du dossier I.

Note. — Trois semaines plus tard, le 18 août 1792, l'Assemblée législative supprime les corporations enseignantes. L'ancienne Faculté a vécu. Elle sera remplacée par l'Ecole de Santé en 1794.

DOSSIER II. — Comptabilité de 1774 à 1794

Feuillets

DOSSIER III. — Actes divers

Feuillets

CONCLUSIONS

Traduction résumée de tout le tome XXV des *Commentaires* comprenant trois dossiers manuscrits :

Premier dossier. — Compte rendu, rédigé en latin, de toutes les séances ordinaires et extraordinaires de la Faculté de Médecine de Paris avec actes, décrets, etc..., depuis le 3 novembre 1787, second décanat de Bourru, jusqu'au 28 juillet 1792, date à laquelle un décret de l'Assemblée législative supprime toutes les corporations enseignantes.

Il manque au dossier le compte rendu des séances de deux années pleines (du 8 nov. 1788 au 23 nov. 1789 et du 6 nov. 1790 au 26 nov. 1791).

Second dossier. — Comptabilité de la Faculté et quelques actes universitaires de 1774 à 1794.

Troisième dossier. — Demandes, rapports et mémoires sur des sujets variés intéressant la médecine et l'hygiène.

Il résulte de cette lecture que l'ancienne Faculté, par son exclusivisme et son refus systématique de reconnaître la Société Royale de Médecine et l'Académie Royale de Chirurgie et encore moins de colla-

borer avec elles, est à son tour laissée à l'écart au moment de la réorganisation médicale du pays. Les projets suscités alors émanent des corps dissidents et c'est celui de la Société Royale de Médecine qui par la voix de Fourcroy va lui faire substituer l'Ecole de Santé.

Le Président de la thèse
MÉNÉTRIER

Le Doyen
ROGER

Vu et permis d'imprimer
Le Vice-Recteur de l'Académie de Paris
L. POINCARÉ

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

Tome 25 des *Commentaires* 1787-1792 à la bibliothèque de l'Ecole de Médecine (Documents ayant appartenu à Alexis Monteil, professeur d'Histoire, mort en 1850, achetés par la Faculté à la vente Chasles, le 2 juillet 1881, par M. Chéreau, bibliothécaire, classés et paginés par lui.)

Corlieu. — *Centenaire de la Faculté de Médecine*, 1894 et *Ancienne Faculté de Médecine.* Bibl. Ec. Méd.

— **Les** *Médecins de 1792 à 1794.* Bibl. Nat.

— **Les** *Médecins de l'Hôtel-Dieu du* XVe *au* XIXe *siècle* (*in France Médicale*, 1898, n° 32 à 42).

Almanach Royal et *Almanach National*, 1789-90-91-92-93-94.

Bourru. — *Etat de la question sur la fondation de la Société Royale de Médecine.* Bibl. Nat.

— *Discours à l'Assemblée nationale sur les patentes*, 1792.

— *Eloge de Guillotin.*

Saucerotte. — *Les Médecins pendant la Révolution*, 1887, à la Bibl. de la Ville de Paris.

Genévrier. — *Chambon de Montaux.* Thèse Fac. Méd., 1906.

Sabatier. — *Histoire de la Faculte de Médecine*, 1833.

Pariset. — *Eloge de Bourru à l'Académie*, 1827.

Fournié. — *Les Jetons des anciens doyens de la Faculté de Médecine*, 1907.

M. Dalton. — *Les Médecins aux Assemblées nationales* (in *Chronique médicale*, du 15 août 1904).

Fourcroy. — *Rapport sur la réorganisation de la Faculté de Médecine, projet de 1794*, à la Bibl. de la Ville de Paris.

Tourneux. — Publications pendant la Revolution, t. III :

N° 1740 : *projet de Guillotin* sur la réorganisation de la Faculté de Médecine, 1791.

N°s 17403-17404 : *projets de Boraillon, Prieur, Cabanis, Fourcroy*, etc...

Vicq d'Azyr. — *Société royale de Médecine*, t, IX : Plan de Réformes médicales.

TABLE

Imp. de la Faculté de Médecine, 15, rue Racine, Paris — 4399-19